



## Que faire pour empêcher la grand mere de voir ses petits enfants?

Par **AlbertA\_old**, le **04/11/2007** à **11:36**

Bonjour, j'aimerais avoir des informations sur les droits des grands parents pour voir leurs petits enfants. Ma situation est la suivante : ma compagne, la mere des enfants, souhaite couper les ponts avec sa mere ( elle a été placée à la DAS dans sa jeunesse, possède un passé assez lourd et souhaite se couper de son ancienne vie ). La mere de ma compagne (donc la grand mere des enfants) a menacé d'aller au tribunal, visiblement il existe un droit de garde des grands parents. J'aimerais en savoir plus sur les droits des grands parents ( que dit la loi? quels sont les articles à consulter? comment puis je consulter la loi? ). J'aimerais également savoir si il est possible de "renier" ses parents d'un point de vue légal. Est ce faisable? cela impliquerai-t-il que la grand mere n'a plus aucun droit sur les petits enfants? ( elle reste la grand mere d'un point de vue genetique, mais plus au niveau legal ). C'est triste d'en arriver là mais autant envisager toutes les solutions pour protéger les enfants. Je vous remercie pour votre aide. Bonne journée.

Par **Jurigaby**, le **04/11/2007** à **16:42**

Bonjour. Effectivement, les grands parents disposent d'un droit de visite et d'hébergement. On ne peut pas renier ses parents et encore moins les priver de leurs droits. Ce n'est que dans des cas très exceptionnels que le juge retire le droit de visite aux grands parents... (Pour info: Article 371-4 du code civil disponible sur [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr))